

# Département de la Haute-Vienne

## COMMUNE DE DOMPS

### *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le trois juin deux mil vingt deux à 19 h 30, suivant convocation en date du vingt sept mai deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents :** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre,

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge  
Mr VERHESLT Eduard à Mr LECOMTE

**Membres excusés :** Mr LERROUSSEAUD Sébastien  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 27 mai 2022

**Secrétaire de séance :** Sylvain BREUX

#### Délibération 2022/031 en date du 3 juin 2022

#### Sécurisation des données numériques de la mairie : étude de devis de prestataires informatiques

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de sécuriser les données numériques de la mairie, et qu'en ce sens la mise en place d'un mode de sauvegarde de données automatique et d'un anti-virus professionnel doivent être envisagés.

Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs prestataires informatiques. Madame le Maire présente les propositions :

	Type de proposition	Mode de Sauvegarde des données	Type de matériel	Externalisation des données	Antivirus	Coût total HT
AMEDIA	Achat	Interne uniquement	SYNOLOGIE DS 218 Disque Dur Interne 1 TERRA	Non	Panda Dome Forfait sur 3 ans 198 €	1286 €
CERIG	Achat	Interne et Externe	NAS BEEBOX 500 GO SSD	Forfait externalisation 5 G 360 €/ans 50 G 630 €/ans	Avast 360 70 € par an	1204 €
LCD Expert	Achat		SYNOLOGY DS 220	Forfait externalisation 100 G à 1T (100 à 400 €/an)	Non mentionné	1096 €
REX ROTARY	Location	Interne et Externe	REX BACK UP 2 TERRA	Non	NOD32	85 € par mois

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- De retenir la proposition de CERIG « sauvegarde locale et externalisée » pour un montant de 1204 € HT.
- D'opter pour le forfait annuel d'externalisation des données 5 G dont le coût est de 360 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette prestation

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 10 juin 2022  
Le Maire

